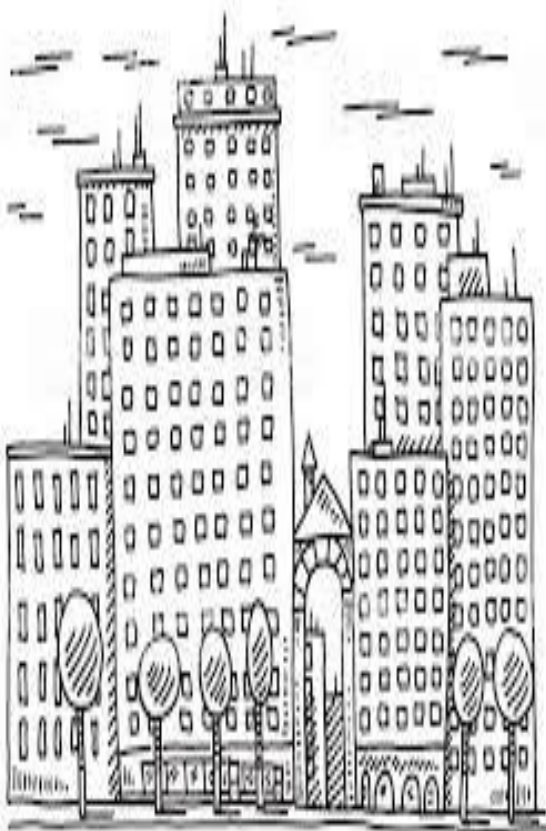




CONTRAT DE VILLE

APPEL A PROJETS 2 0 1 9

Date limite de dépôt
des dossiers de
demandes de
subvention
15 Janvier 2019



PRESENTATION GENERALE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi de Lamy) fixe les principes de la politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020.

Son article 1er stipule que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dont l'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts du développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

C'est une politique publique qui vise à réduire les inégalités sur des territoires fragilisés et de favoriser l'émergence d'actions nouvelles ou renouvelées en cohérence avec les enjeux du contrat de ville.

Vous pouvez accéder au Contrat de Ville de Guénange : <https://www.guenange.fr/>

LA VILLE DE GUENANGE EST MAITRE D'ŒUVRE DE LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE AVEC L'ACCORD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN (CCAM). COMPTE TENU QUE SEUL GUENANGE DISPOSE D'UN QUARTIER POLITIQUE VILLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

POLITIQUE DE LA VILLE DE GUENANGE : APPEL A PROJETS 2019



Et leur territoire survécut :

Il s'agit du territoire situé autour du quartier prioritaire, incluant les structures fréquentées par les habitants du quartier. Les structures, les équipements et les associations de cette zone, tels que définis dans le Contrat de ville, peuvent bénéficier des crédits spécifiques Politique de la Ville et des crédits de droit commun. Ce territoire s'étend sur un rayon d'environ 300 mètres.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS PAR PILIER ET LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Objectifs opérationnels : Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi

- **Orientation stratégique 1 : Aider les habitants à construire leur parcours professionnel**
 - ✚ **Objectif opérationnel : Permettre l'accès à un premier emploi pour les jeunes**
 - ✓ Soutenir l'action de Soliseniors qui génère des heures de travail pour les jeunes
 - ✓ Mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés public
 - ✓ Pérenniser les contrats aidés par l'État
 - ✓ Promouvoir et valoriser la formation des jeunes
 - ✓ Aider à la mobilité professionnelle
 - ✓ Soutenir le logement des jeunes à travers les foyers du jeune travailleur
 - ✓ Valoriser l'accueil citoyen du Centre Social
 - ✓ Poursuivre la convention d'accueil avec le Pôle Emploi
 - ✓ Soutenir les chantiers d'insertion au sein du quartier (rénovation du bailleur)
- **Orientation stratégique 2 : Apporter des réponses adaptées aux publics du quartier**
 - ✚ **Objectif opérationnel : Accompagner à la création et soutenir les entreprises créées**
 - ✓ Favoriser la reprise d'une activité professionnelle pour les demandeurs d'emploi qui créent leur microentreprise en ciblant de « petites » commandes
 - ✓ Participer aux différents forums des métiers et rencontres publiques
 - ✓ Repérer les jeunes talents et les aider à avancer dans leur parcours professionnel
 - ✓ Conserver un lieu d'accueil « espace jeunes » au cœur du quartier
 - ✓ Faire connaître les initiatives aux partenaires économiques pour un soutien éventuel

Objectifs opérationnels : Pilier amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain

- **Orientation stratégique 1 : Un quartier rénové et ouvert sur l'ensemble de la ville**
 - ✚ **Objectif opérationnel : Apporter de nombreux services au sein du quartier**
 - ✓ Soutenir les initiatives des commerçants du quartier en termes d'animations
 - ✓ Conserver un marché hebdomadaire local
 - ✓ Faciliter l'accès aux commerces et les rendre attractifs
 - ✓ Valoriser la desserte de transports collectifs
 - ✓ Ouvrir le quartier sur le reste de la ville
 - ✓ Démontrer le potentiel économique du quartier
 - ✓ Améliorer les parcs et aires de jeux pour les enfants
 - ✓ Améliorer l'efficacité énergétique des logements
 - ✓ Améliorer la circulation, le stationnement et la sécurité, notamment à proximité de l'école
 - ✓ Faire vivre la place de la République par des évènements
- **Orientation stratégique 2 : une mixité d'habitats répondant aux besoins des habitants**
 - ✚ **Objectif opérationnel : créer les conditions d'attractivité du territoire pour permettre son développement**
 - ✓ Réduire la consommation d'espaces urbains, le quartier république n'est pas dense, il permet de nouvelles constructions
 - ✓ Favoriser l'investissement par une maîtrise financière du foncier
 - ✓ Changer l'image du quartier par une résidentialisation des immeubles
 - ✓ Poursuivre la politique de mixité par l'accession à la propriété
 - ✓ Adapter ou construire des logements spécifiques aux seniors
 - ✓ Améliorer la circulation et la déambulation piétonne
 - ✓ Permettre un accès Internet à tous (WIFI public)
 - ✓ Veiller à l'entretien des copropriétés
 - ✓ Installer des équipements de qualité à l'instar des autres quartiers
 - ✓ Prévoir l'enfouissement des containers pour tous types de déchets

Objectifs opérationnels : Pilier Cohésion Sociale

➤ Orientation stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative des enfants

✚ Objectif opérationnel : Accompagner les enseignants au-delà de l'école pour soutenir les élèves en difficulté

- ✓ Poursuivre les actions visant les nouveaux rythmes scolaires (80% de fréquentation)
- ✓ Permettre un accompagnement scolaire pour tous les élèves en difficulté. Créer un parcours artistique et culturel à travers les associations et la bibliothèque
- ✓ Soutenir les systèmes de parrainage des élèves
- ✓ Développer une action de lutte contre l'illettrisme
- ✓ Continuer la promotion des événements de masse (USEP, UNSS, ASAL, Mini Jeux Olympiques...)
- ✓ Promouvoir les actions de santé, handicap et lutte contre les discriminations
- ✓ Impliquer les jeunes dans des actions culturelles (festival de l'aérogaphie)

➤ Orientation stratégique 2 : Développer l'apprentissage de la citoyenneté

✚ Objectif opérationnel : Favoriser tous types d'initiatives participatives des habitants

- ✓ Accompagner les démarches des parents d'élèves
- ✓ Favoriser les rencontres intergénérationnelles
- ✓ Soutenir les fêtes de quartier, fêtes de voisins
- ✓ Sensibiliser à l'engagement associatif et valoriser le bénévolat
- ✓ Promouvoir le travail sur l'histoire des familles, notamment l'immigration à Guénange
- ✓ Réunir les habitants régulièrement et favoriser l'expression
- ✓ Soutenir la semaine annuelle de la citoyenneté
- ✓ Soutenir la semaine du développement durable

➤ Orientation stratégique 3 : Contribuer à améliorer le vivre ensemble et en sécurité

✚ Objectif opérationnel : Prévenir la délinquance et lutter contre le sentiment d'insécurité

- ✓ Faire vivre le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)
- ✓ Soutenir activement l'Association de prévention spécialisée
- ✓ Poursuivre les partenariats entre police intercommunale et gendarmerie
- ✓ Rencontrer régulièrement les commerçants locaux
- ✓ Développer la vidéoprotection
- ✓ Développer les patrouilles pédestres, VTT pour la Police intercommunale et la Gendarmerie)
- ✓ Mise à jour du plan de circulation et de stationnement du quartier
- ✓ Eteindre tous types de rumeurs véhiculées sur les réseaux sociaux

Les priorités 2019

- ❖ Les axes prioritaires retenus

Une priorité sera portée aux projets en faveur des jeunes et visant la citoyenneté

- ❖ Les publics cibles

Les structures doivent cibler les publics bénéficiaires résidant en quartiers politique de la ville. Les objectifs de mixité femme/homme et de la diversification des publics devront être clairement affichés et les moyens d'y parvenir argumentés

- ❖ La qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés.

Modalités de transmission des dossiers de demande de subvention 2019

➤ Pour les demandes de subvention au titre des crédits spécifiques de l'Etat pour la Politique de la Ville (programme 147/CGET) et des fonds propres de la ville de Guénange, les dossiers doivent être saisis et parvenir à la ville avant le 15 Janvier 2019.

➤ Pour les crédits spécifiques d'Etat de la Politique de la Ville (prog. 147 / CGET) :

Seules les actions en faveur des habitants issus des quartiers prioritaires (QPV) peuvent bénéficier des crédits spécifiques d'Etat de la Politique de la Ville (CGET).

➤ Pour la campagne 2019, l'outil Addele a été remplacé le 15 Octobre 2018 par l'espace Usagers du portail Dauphin. Le dépôt des dossiers s'effectue désormais de manière entièrement dématérialisée, la demande de subvention est à remplir exclusivement en ligne sur le site internet :

<http://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Vous trouverez en annexe la notice sur le dépôt en ligne des demandes de subvention et le guide de saisie d'une demande de subvention.

➤ Si votre structure n'a jamais sollicité de financement auprès du CGET, l'accès que fait via un compte utilisateur que le porteur va créer sur le portail. Le porteur choisit son identifiant (une adresse mail valide) et son propre mot de passe.

Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

➤ Si votre structure a bénéficié d'au moins une subvention depuis 2015 au titre des crédits de la politique de la ville et une demande de subvention 2019 est envisagée : le porteur a reçu en septembre/octobre 2018 un courriel l'invitant à créer son compte « usager » dans DAUPHIN.

➤ Si votre structure a bénéficié d'au moins une subvention depuis 2015 au titre des crédits de la politique de la ville et une demande de subvention 2019 est envisagée : si à l'ouverture du portail DAUPHIN (15 octobre 2018) le porteur n'a toujours pas reçu de mail de connexion, il doit procéder à une demande par mail aux services de l'Etat du département, qui lui enverront un lien par le biais d'un mail d'invitation à créer son compte, dans ce cas, contactez la Préfecture de la Moselle :

- Mme. FROTTIER Corinne

Au 03 87 34 88 68 – corinne.frottier@moselle.gouv.fr

- Mme. METZEN Patricia

Au 03 87 34 88 67 – patricia.metzen@moselle.gouv.fr

➤ Pour un dossier de reconduction : les bilans à saisir sur ADDEL ne pourront l'être qu'à partir du 01/01/2019. Joindre ce bilan, signé par le responsable légal, à votre demande 2019.

Adresser également ce bilan signé à la préfecture (cf. la liste des contacts).

Ce bilan est obligatoire pour justifier de l'utilisation des subventions allouées. Aucune subvention 2019 ne sera versée si vous n'avez pas satisfait à cette obligation.

LES CONTACTS

Sous-préfecture de Thionville

Délégué du Préfet

Pascal CATTANI 06 30 92 90 90 deleg-prefet57.thionville@orange.fr

Chargé de la Politique de la ville et de la préservation de la délinquance

Jocelyne PROT-KOSIK 03 82 59 19 32 jocelyne.prot-kosik@moselle.gouv.fr

Préfecture de Moselle

Chargée de la Politique de la Ville

Patricia METZEN 03 87 34 88 67 Patricia.metzen@moselle.gouv.fr

Chargée de la Politique de la Ville

Corinne FROTTIER 03 87 34 88 68 Corinne.frottier@moselle.gouv.fr

Commune de Guénange

Maire de la Ville

Jean-Pierre LA VAULLÉE 03 82 82 64 39 jvpl@guenange.com

Directeur Général des Services de la Ville

Salvatore MORRONE 03 82 82 64 39 salvatore.morrone@laposte.net

BILAN ET EVALUATION DES ACTIONS

Une attention particulière sera portée à l'évaluation des actions proposées et donc aux indicateurs d'évaluation. L'effort d'évaluation est un enjeu de toute politique publique. Il revêt une dimension particulière en ce qui concerne la Politique de la Ville en raison des fondamentaux à l'origine de cette politique.

En effet, la politique de la Ville vise à travers la mobilisation notamment de crédits spécifiques (visant à réduire les écarts entre les territoires) à agir sur des territoires rencontrant des difficultés de cohésion, de manière complémentaire aux actions et moyen mis en œuvre relevant du droit commun. Les caractéristiques de cette politique doivent donc amener les porteurs de projet à expliciter la ou les raisons à intervenir sur ces quartiers, en complément des actions menées habituellement au titre du droit commun.

Les indicateurs d'évaluation n'ont pas seulement une fonction technique. Ils permettent de rendre objectivables et lisibles les actions menées au regard des enjeux. Ce travail vise également à rendre compte des avancées et/ou des difficultés rencontrées par rapport au diagnostic initial posé lors de la mise en œuvre de l'action.

Ainsi, des indicateurs obligatoires présentés ci-après sont à analyser. Ils viennent en complément des indicateurs dont peut se doter le porteur du projet. Ils sont à présenter par thématique et doivent être renseignés systématiquement dans tout dossier de subvention présenté au titre du Contrat de ville.

Les indicateurs obligatoires doivent permettre de répondre a minima aux questions suivantes, en prenant en compte l'analyse des trois enjeux transversaux (la jeunesse, l'égalité homme/femmes et la prévention des discriminations) à savoir :

- Qui est concerné par l'action ? (Public bénéficiaire, quartier...)
- Combien de personnes ont été concernées ? (Hommes, femmes, jeunes)
- Où habitent-elles ? (Identifier les communes et les quartiers)
- Quelles sont les attentes : avancées des actions menées ? (Réduction des écarts QPV / hors QPV)
- Comment les personnes concernées ont été mobilisées ?
- En quoi l'action contribue-t-elle à prévenir les discriminations ?
- Quels sont les modes d'intervention, notamment en termes de partenariat ?
- Comment mobilisez-vous le droit commun pour cette action ?
- Pourquoi cette action mobilise-t-elle des moyens spécifiques ?

Le bilan des actions conduites et l'évaluation doivent être transmis à la Préfecture de Moselle et à la Ville de Guénange